



043387/EU XXIV.GP  
Eingelangt am 20/12/10

CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



16573/10

PRESSE 307  
PR CO 38

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3048<sup>ème</sup> session du Conseil

### Affaires étrangères

Bruxelles, le 22 novembre 2010

Présidente

**Catherine Ashton**

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères  
et la politique de sécurité

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 5183 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

16573/10

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

*Les ministres ont procédé, au cours du déjeuner, à un large débat sur le **Proche-Orient**, au cours duquel ils ont examiné, en particulier, les efforts visant à inciter **Israël** et les **Palestiniens** à reprendre les pourparlers directs, ainsi que la situation à Gaza. Ils ont également examiné l'évolution récente de la situation au **Liban** et en **Iraq** et ont adopté des conclusions sur ces deux pays. La Haute Représentante a tenu les ministres informés des efforts déployés afin d'entamer un dialogue avec l'**Iran** sur la question nucléaire.*

*Le Conseil a abordé la question du **Soudan**, dans la perspective des référendums qui se tiendront sur l'autodétermination du Sud-Soudan et le statut d'Abyei et à la lumière de la récente intensification de la violence au Darfour. Il a adopté des conclusions sur la contribution de l'UE aux efforts menés afin d'assurer une transition pacifique. L'UE déploie actuellement une mission d'observation électorale afin de suivre le déroulement des référendums. La Haute Représentante a annoncé qu'elle créait un groupe de travail sur le Soudan, qui sera présidé par la Représentante spéciale de l'UE, Mme Rosalind Marsden.*

*Le Conseil a débattu de la préparation des prochains **sommets de l'UE** avec l'**Afrique**, la **Russie** et l'**Inde**, ainsi que du **sommet de l'OSCE** et des relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques, sur la base d'informations communiquées par la Haute Représentante.*

*À la suite des élections récentes **en Birmanie/au Myanmar** et de la remise en liberté de Mme **Aung San Suu Kyi**, dirigeante du mouvement pro-démocratique, le Conseil a fait le point sur la nouvelle situation politique et a examiné l'attitude que l'UE devra adopter à l'avenir à l'égard de ce pays.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS</b> .....	<b>4</b>
---------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

PROCHE-ORIENT .....	6
Processus de paix au Proche-Orient.....	6
Liban .....	7
IRAQ.....	8
IRAN.....	9
SOUDAN.....	9
PRÉPARATION DES PROCHAINS SOMMETS ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES STRATÉGIQUES.....	12
BIRMANIE/MYANMAR .....	12
DIVERS .....	13
Biélorussie.....	13

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *RELATIONS EXTÉRIEURES*

– Mesures restrictives à l'encontre de personnes liées à Al-Qaida et aux Taliban.....	14
– Accord d'association EU-Chili - Bulgarie et Roumanie - Élargissement de l'UE .....	14

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

### Haut Représentant

Mme Catherine ASHTON

Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

### Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

### Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### Danemark:

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

### Allemagne:

M. Werner HOYER

Vice-ministre des affaires étrangères

### Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### Irlande:

M. Micheál MARTIN

M. Dick ROCHE

Ministre des affaires étrangères

Ministre chargé des affaires européennes

### Grèce:

M. Dimitrios DROUTSAS

Mme Marilisa XENOGIANNAKOPOULOU

Ministre des affaires étrangères

Vice-ministre des affaires étrangères

### Espagne:

Mme Trinidad JIMENEZ

Ministre des affaires étrangères

### France:

Mme Michèle ALLIOT-MARIE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes

### Italie:

M. Alfredo MANTICA

Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères

### Chypre:

M. Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

### Lettonie:

M. Girts Valdis KRISTOVSKIS

Ministre des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Egidijus MEILUNAS

Vice-ministre des affaires étrangères

### Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration

### Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

### Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères

### Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

### Pologne:

M. Radoslaw SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

### Portugal:

M. Luis AMADO

Ministre des affaires étrangères

**Roumanie:**

M. Teodor BACONSCHI

Ministre des affaires étrangères

**Slovénie:**

M. Samuel ŽBOGAR

Ministre des affaires étrangères

**Slovaquie:**

M. Milan JEŽOVICA

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

**Finlande:**

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires étrangères

**Suède:**

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

**Royaume-Uni:**

M. David LIDINGTON

Ministre d'État chargé des affaires européennes

**Commission:**

M. Andris PIEBALGS

Membre

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **PROCHE-ORIENT**

Les ministres ont procédé, au cours du déjeuner, à un large débat sur la situation au Proche-Orient, au cours duquel ils ont examiné, en particulier, les efforts entrepris en vue de la reprise des pourparlers de paix directs entre Israël et les Palestiniens, ainsi que la situation au Liban.

#### **Processus de paix au Proche-Orient**

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur les éléments récents concernant le processus de paix au Proche-Orient et ont insisté sur le soutien constant de l'UE aux efforts déployés par les États-Unis en faveur de la reprise des négociations directes, après avoir entendu un rapport de Mme Catherine Ashton, Haute Représentante, faisant suite au sommet UE-États-Unis. Ils se sont déclarés préoccupés par l'absence de progrès et la poursuite des activités d'implantation de colonies de peuplement, en particulier à Jérusalem-Est. La Haute Représentante a fait référence aux conclusions du Conseil de décembre 2009 et a rappelé que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, qu'elles constituent un obstacle à la paix et menacent de rendre impossible une solution fondée sur la coexistence de deux États. Elle a souligné que l'UE continuerait de coopérer avec le Quatuor en vue de faire aboutir les négociations si elles reprennent.

Les ministres ont également déclaré qu'ils étaient toujours préoccupés par la situation à Gaza, et ont demandé que les points de passage vers Gaza soient ouverts et, en particulier, que les exportations au départ de Gaza soient autorisées.

## Liban

Les ministres ont examiné, au cours du déjeuner, l'évolution récente de la situation au Liban et le Conseil a adopté les conclusions ci-après, dans lesquelles il affirme qu'il soutient sans réserve le gouvernement d'unité nationale dirigé par le Premier ministre, M. Saad Hariri, ainsi que le tribunal spécial pour le Liban.

- "1. Le Conseil réaffirme qu'il soutient sans réserve le gouvernement d'union nationale dirigé par M. Hariri et formé à la suite d'élections démocratiques. Préoccupé par la situation au Liban, le Conseil engage les parties à renforcer leur dialogue dans un esprit de consensus et à respecter l'État de droit. Il soutient les institutions libanaises, ainsi que la pleine mise en œuvre de l'accord de Doha et des principes inscrits dans la constitution libanaise et l'accord de Taëf.
2. Le Conseil répète par ailleurs que l'Union européenne soutient pleinement le Tribunal spécial pour le Liban (TSL), juridiction indépendante créée par la résolution 1757 (2007) du Conseil de sécurité des Nations unies et fondée sur les normes internationales de justice pénale les plus élevées, comme l'a réaffirmé sans équivoque le Secrétaire général de l'ONU dans une récente déclaration. Le Conseil se déclare préoccupé par les intimidations exercées en vue de gêner les travaux du TSL et condamne les tentatives en ce sens.
3. Le Conseil est convaincu que les efforts visant d'une part à assurer la justice au niveau international en ce qui concerne le meurtre de Rafik Hariri et d'autres personnes, et d'autre part à préserver la stabilité au Liban, sont complémentaires. Il engage toutes les parties à coopérer pleinement avec le tribunal, de façon à mettre un terme à l'impunité et à apporter la stabilité au pays. Il rappelle les obligations juridiques qui découlent de la résolution 1757 du Conseil de sécurité. En outre, le Conseil engage toutes les parties et tous les acteurs, tant dans le pays que dans la région, à jouer un rôle constructif, à ne pas s'immiscer dans les travaux du tribunal et à ne pas préjuger de leur issue.
4. Le Conseil demeure résolu à renforcer la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'unité et la stabilité du Liban. Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à l'application pleine et entière de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1559, 1680, 1701 et 1757.
5. Le Conseil salue le rôle déterminant que joue la FINUL, dont les activités aux côtés de l'armée libanaise restent essentielles pour assurer la paix dans la région. Le Conseil demande la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de la résolution 1701, le respect de la ligne bleue sur toute sa longueur, ainsi qu'une coopération pleine et entière avec les Nations unies et la FINUL."

## IRAQ

Les ministres ont procédé à un bref échange de vues sur la situation politique en Iraq et les tout derniers développements intervenus dans ce pays et le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"L'UE salue l'accord intervenu le 11 novembre 2010 sur la désignation du président et du premier ministre irakiens, ainsi que du président et des vice-présidents du parlement irakien. Ces premiers pas encourageants sur la voie de la formation, suite aux élections du 7 mars, d'un nouveau gouvernement irakien caractérisé par l'ouverture constituent un moment important dans le processus démocratique en cours dans le pays.

L'UE souligne que le pays doit se doter d'urgence d'un gouvernement stable et représentatif, qui soit capable d'œuvrer à nouveau en faveur de la réconciliation nationale. Un tel gouvernement sera indispensable pour amener le pays à relever tous les défis qui l'attendent, notamment en s'attaquant aux violences persistantes en Iraq, en répondant aux aspirations de l'ensemble des Irakiens - indépendamment de leurs convictions religieuses ou de leur appartenance ethnique - et en respectant, protégeant et promouvant les droits de l'homme, y compris ceux des membres de minorités. L'UE encourage vivement tous les acteurs politiques à participer de manière constructive aux négociations visant à former rapidement un nouveau gouvernement. Elle se réjouit à la perspective de travailler avec ce nouveau gouvernement dès qu'il aura été mis en place.

L'UE souhaite par ailleurs exprimer sa profonde préoccupation à la suite des attentats récemment commis en Iraq, au cours desquels de nombreux civils innocents ont perdu la vie et des centaines d'autres ont été blessés, et elle entend aussi condamner sans réserve de tels actes. Ces attentats ont délibérément visé des lieux de rassemblements de civils, notamment des lieux de culte chrétiens et musulmans. L'UE condamne toute incitation à la violence et tous les actes de violence, y compris ceux qui sont motivés par la haine religieuse ou ethnique. L'UE se déclare convaincue que le peuple irakien continuera de rejeter résolument toute tentative de la part des extrémistes pour attiser les tensions interconfessionnelles."



## IRAN

La Haute Représentante a tenu les ministres informés des efforts entrepris en vue d'organiser, début décembre, une réunion avec le négociateur iranien du dossier nucléaire, M.Saïd Jalili, afin d'entamer un dialogue sur la question nucléaire.

## SOUDAN

Le Conseil a débattu du problème du Soudan dans la perspective des référendums qui se tiendront en janvier sur l'autodétermination du Sud-Soudan et le statut d'Abyei. Il a demandé que les engagements pris dans le cadre de l'accord de paix global soient pleinement respectés et a insisté sur la nécessité de préparer une transition pacifique à l'issue des référendums. L'UE déploie actuellement une mission d'observation électorale afin de suivre le déroulement des référendums et dispose déjà d'observateurs sur le terrain. Le Conseil a également affirmé son soutien constant au processus de paix au Darfour. La Haute Représentante a annoncé qu'elle créait un groupe de travail sur le Soudan, qui sera présidé par la Représentante spéciale de l'UE pour le Soudan, Mme Rosalind Marsden. Les ministres ont rappelé que quatre ressortissants de l'UE avaient été enlevés au Darfour et la Haute Représentante a souligné que tout était mis en œuvre pour obtenir leur libération.

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant ses conclusions du 26 juillet 2010, et conformément à la déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations unies à l'issue de la réunion ministérielle du 16 novembre 2010, le Conseil souligne l'importance déterminante que revêtent les semaines à venir au Soudan dans la perspective des référendums sur l'autodétermination du Sud-Soudan et sur le statut d'Abyei. Le Conseil réaffirme qu'il est indispensable de mettre en œuvre l'accord de paix global dans sa totalité et sans délai pour parvenir à une situation de paix et de sécurité durable et qu'une action urgente et concertée est nécessaire à cet effet. Il confirme l'appui qu'il apporte à la mission des Nations unies au Soudan (MINUS) dans l'accomplissement de son mandat.
2. Le Conseil rend hommage au groupe de mise en œuvre de haut niveau conduit par le président Mbeki. Il se félicite du processus d'inscription des électeurs qui est en cours et des progrès accomplis en vue de la conclusion d'un accord-cadre entre les parties sur les dispositions qui restent à prendre pour l'accord de paix global et la période qui suivra les référendums et il souligne qu'il est nécessaire d'entreprendre des efforts soutenus et ciblés. L'UE est déterminée à travailler avec énergie durant les prochaines semaines, qui seront cruciales, afin de soutenir le processus de négociation, ainsi que les efforts déployés par l'UA et l'ONU. Pour témoigner de son appui à la mise en œuvre de l'accord de paix global et instaurer un climat de confiance autour du processus référendaire, l'UE déploie une mission d'observation électorale, y compris pour la période d'inscription des électeurs. À cet égard, l'UE réaffirme que les référendums doivent être crédibles et se dérouler dans un climat pacifique et que leurs résultats doivent refléter la volonté de la population et être respectés par tous. Le Conseil demande à toutes les parties de s'abstenir de toute action unilatérale, tout en insistant sur l'obligation qui incombe à chacune d'entre elles de coopérer pour mettre en œuvre l'accord de paix global.

3. Le Conseil reste déterminé à ce que l'ensemble du Soudan connaisse la paix et puisse se développer. Par conséquent, quel que soit le résultat des référendums, l'UE renforcera à cet effet le dialogue qu'elle a engagé avec l'ensemble des parties prenantes soudanaises. Elle reste disposée à continuer d'apporter une contribution active, en étroite coordination avec les autres partenaires, afin de répondre aux problèmes que pose un renforcement des moyens au Sud-Soudan et dans les trois régions (Kordofan méridional, Nil bleu et Abyei). Le Conseil convient par ailleurs que la situation dans l'est du Soudan doit faire l'objet d'une attention particulière et, à cet égard, accueille dès lors positivement la conférence internationale des donateurs qui se tiendra au Koweït les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010.
4. Le Conseil est conscient de l'importance que revêt la dette dans le cadre du développement économique du Soudan. À ce sujet, il se félicite du travail technique entrepris dans la perspective d'un éventuel allègement de la dette du Soudan sous les auspices de la Banque mondiale, ainsi que cela a été suggéré lors de la table ronde de haut niveau sur le Soudan qui s'est tenue à Washington le 9 octobre 2010. Le Conseil fait observer que le respect des engagements pris dans le cadre de l'accord de paix global et sur le Darfour aurait une influence positive sur ce processus.
5. Le Conseil rappelle que la paix au Soudan ne sera jamais totale sans un règlement durable de la situation au Darfour. Il reste par conséquent déterminé à trouver une solution politique aux problèmes du Darfour. Il salue les efforts de médiation accomplis par M. Bassolé, le médiateur conjoint ONU-UA, et le gouvernement du Qatar. Le Conseil demande à toutes les parties de s'abstenir de recourir à la violence, d'honorer les accords de cessez-le-feu antérieurs et de parvenir, de toute urgence et sans conditions préalables, à un accord global ouvert à tous. Un accord de cette nature devrait s'attaquer aux causes et aux conséquences du conflit, mettre fin à l'impunité et assurer la protection des populations civiles et la promotion des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation, avec une participation appropriée des femmes et de la société civile. Le Conseil lance un appel au gouvernement soudanais pour qu'il respecte totalement les principes humanitaires, y compris l'accès des secours humanitaires, lors de la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie sur le Darfour.
6. Le Conseil est par ailleurs préoccupé par les mauvaises conditions de sécurité qui continuent de régner au Darfour, ainsi que par leurs conséquences pour la population civile et les travailleurs humanitaires. Il est indispensable que la MINUAD puisse exercer sans entraves ses fonctions essentielles de protection, notamment en pouvant circuler librement. L'enlèvement et l'intimidation de travailleurs humanitaires et de soldats de la paix sont inacceptables; le Conseil attend donc du gouvernement soudanais qu'il traduise en justice les responsables de ces actes.
7. Le Conseil demande aux autorités soudanaises de respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme et le droit humanitaire international. Il est préoccupé par l'arrestation de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme et il engage le gouvernement soudanais à agir conformément au droit international.
8. Le Conseil rappelle que le gouvernement soudanais a l'obligation de coopérer avec la Cour pénale internationale en vertu de la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations unies.

9. Le Conseil se félicite que la Haute Représentante ait l'intention de créer un groupe de travail sur le Soudan, qui sera présidé par le RSUE, et convient de revenir sur le sujet du Soudan lors de sa prochaine session, en décembre 2010."

## **PRÉPARATION DES PROCHAINS SOMMETS ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES STRATÉGIQUES**

Le Conseil a débattu de la préparation des prochains sommets de l'UE avec l'Afrique (29 et 30 novembre, Tripoli), la Russie (7 décembre, Bruxelles) et l'Inde (10 décembre, Bruxelles) ainsi que du sommet de l'OSCE (1<sup>er</sup> et 2 décembre, Astana). Cette discussion est allée de pair avec un échange de vues sur les relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques, en particulier les États-Unis, la Russie et la Chine, sur la base d'informations communiquées par la Haute Représentante au sujet du rapport sur l'état des travaux qui est en préparation et qui sera présenté en décembre.

## **BIRMANIE/MYANMAR**

Le Conseil a débattu de la situation en Birmanie/au Myanmar à la suite des élections du 7 novembre et de la remise en liberté, le 13 novembre, de Mme [Aung San Suu Kyi](#), dirigeante du mouvement pro-démocratique. Il a examiné les répercussions que cela aura sur le plan politique ainsi que l'attitude qu'adoptera l'UE à l'avenir à l'égard de ce pays et a souligné qu'il convient de faire preuve de prudence en évaluant les ouvertures possibles ; il a demandé en outre que tous les prisonniers politiques encore détenus soient libérés sans délai.

**DIVERS**

**Biélorussie**

Le ministre polonais des affaires étrangères a informé le Conseil de la visite qu'il a effectuée à Minsk le 2 novembre 2010 avec le ministre allemand des affaires étrangères. Le ministre lituanien des affaires étrangères a fait rapport de la récente visite du président lituanien en Biélorussie.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS****RELATIONS EXTÉRIEURES****Mesures restrictives à l'encontre de personnes liées à Al-Qaida et aux Taliban**

Le Conseil a approuvé l'introduction d'un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal de l'UE dans l'affaire T-85/09, Kadi II. Le tribunal a jugé que le juge de l'Union devrait procéder à un contrôle complet et rigoureux des actes de l'Union mettant en œuvre la liste consolidée, établie par les Nations unies, de personnes et d'entités faisant l'objet de sanctions en raison de leurs liens avec Al-Qaida et les Taliban.

**Accord d'association EU-Chili - Bulgarie et Roumanie - Élargissement de l'UE**

Le Conseil a adopté une décision autorisant la conclusion d'un deuxième protocole additionnel à l'accord d'association UE-Chili pour tenir compte de l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie, en 2007 (*doc. 12550/2/07*).

---